



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	29	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 avril, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique PASTEAU, doyenne d'âge. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 16/04/2026.

**Présents :** Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BOUQUET Fabienne, M. BOUQUET Pascal, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnaud, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HAMIOT Julien, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme SIMON Claudette, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence, Mme ZIVEREC Hélène.

**Excusés ayant donné procuration :** Mme MORGANT Nathalie (procuration à M. HAMIOT Julien), Mme ROUAULT-LEMAITRE Carole (procuration à M. GRAFFIN Serge), M. TIREL Mickaël (procuration à Mme SIMON Claudette).

**A été nommée secrétaire :** Mme FELICITE Gwennaëlle

### **DEL2026-051 – Élection du Président**

Mme PASTEAU Dominique, en qualité de doyenne d'âge de l'assemblée, invite les membres du Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Après avoir rappelé que tout conseiller communautaire peut être élu sans avoir manifesté sa candidature au préalable, il sera procédé aux formalités de l'élection après recueil des éventuelles candidatures.

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Est candidat : M. HERVE Yves-Marie

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les résultats du vote sont les suivants :

Votants : 32

Blancs : 7

Exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

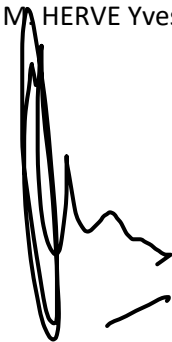
- M. HERVE Yves-Marie : 24 voix
- M. DE SAINT RIQUIER Arnaud : 1 voix

**M. HERVE Yves-Marie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Président de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau au 1<sup>er</sup> tour du scrutin.**

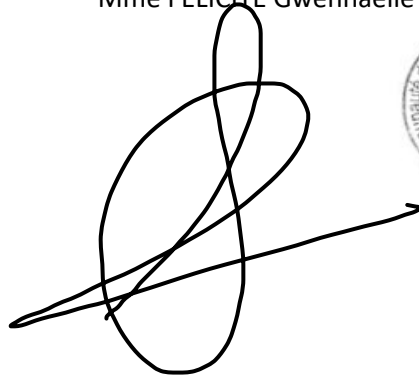
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 22/04/2026

Le Président,  
M. HERVE Yves-Marie



La secrétaire de séance,  
Mme FELICITE Gwennaëlle



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260422-DEL2026051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2026